

4. Délégation Clubs et Territoires

Pierre DEPETRIS

4.1. Point général



Point Général

1. **Affiliations 2025/2026** : Au 1er juillet, 272 clubs n'avaient pas renouvelé leur affiliation au 1er juillet 2025.
 1. 183 clubs ont renouvelé leur affiliation depuis
 2. 41 n'ont pas répondu et 18 ont indiqué ne pas vouloir renouveler leur affiliation
 3. 8 associations ont cessé leur activité ou se sont mises en sommeil
2. **Clubs Sportifs Engagés** : la FFBB a mené une analyse de l'activité des clubs sportifs engagés (dispositif de France Travail). Le détail est en annexe (partie 2) et vise à mieux connaître les actions menées.
3. **Pass'Sports** : beaucoup de retard dans la mise en place de la campagne et des outils (tableau de bord, gestion en masse des attestations d'affiliation). A date, 21.157 pass'Sports délivrés dans les clubs de basketball.

Poids des fédérations		Filles	Garçons	Inscrits	Poids dans dispositif
Rang	Nom				
1	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL	11 175	54 148	65 323	29,26%
2	FEDERATION FRANCAISE DE BASKETBALL	6 735	14 422	21 157	9,48%
3	FEDERATION FRANCAISE DE HANDBALL	4 528	5 821	10 349	4,64%
4	FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	3 084	6 116	9 200	4,12%
5	FEDERATION FRANCAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES	2 723	6 426	9 149	4,1%

4.2. Points à débat / décision

4.2.1.Territoires

Projets Territoires

Point à date sur la réception des projets territoires

Information

4 LIGUES ont rendu
un projet

BRE / MAR / SUD / PDL

30 CD* ont rendu
un projet

CD01 / CD03 / CD09 / CD17 / CD18 / CD19 / CD21 / CD29 / CD35 / CD38 / CD39 /
CD42 / CD43 / CD44 / CD47 / CD49 / CD57 / CD60 / CD65 / CD68 / CD69 / CD72 /
CD73 / CD77 / CD81 / CD85 / CD86 / CD87 / CD88 / CD89

*Aucun CT n'a rendu de projets territoires

Fonds Fédéraux

Principes de répartition 2025/2026

Validation

Document à insérer suite à réunion de la CF.Territoires du 5 novembre 2025

1- Fonds Fédéraux 2025/2026

1. L'enveloppe est maintenue à 200.000€

2. Priorité 1 : soutenir les CD-CT en difficulté financière structurelle

1. Cible : les CD-CT de moins de 3000 licenciés

2. Déficit structurel lié:

1. À la taille du CD-CT

2. À la baisse des subventions

3. A la dimension employeur du CD-CT

3. Etape 1 : travail avec la Commission Fédérale des Finances

1. Prendre en compte les comptes arrêtés 2024

2. Analyser le budget prévisionnel 2025

3. Retour des entretiens

4. Réserve de trésorerie

4. Etape 2 : identification de la somme bloquée

5. Etape 3 : définir un plan pluriannuel de soutien (donner de la visibilité)

3. Priorité 2 : soutenir l'activité

1. Cible : les CD-CT de moins de 3000 licenciés

2. Soutien à la dynamique de formation et une action innovante liée au maillage territorial

3. Soutien à l'année (appel à projet)

2- Challenge licenciés 2025/2026

1. Enveloppe : 20 000€
2. Objectif : rendre l'attribution de l'enveloppe moins statistique
3. Priorité recherchée : le maillage territorial
4. Base : le projet de territoire rendu
5. Actions à valoriser (à lister)
 1. meilleur accompagnement/relation avec les clubs
 2. Prendre en compte le classement des terrains extérieurs
 3. Les actions spécifiques des comités en direction des clubs dits saturés
 4. Les politiques en matière de relais vers les établissements sportifs scolaires
 5. Les travaux de mise en relation des clubs (clubs saturés => clubs non saturés)
 6. Autres idées...

4.2.2.Clubs

Fédérer Affiliations

AFFILIATIONS – Avis FAVORABLE

Affiliation : AA

Validation

LR	CD	Nom du Club	Omnisports	Projet validé ?	Avis CD	Avis LR	Avis CF	Affiliation	Forme de pratique
MAR	0097	ASSOCIATION OMNISPORTS L'EVEIL DES TROIS ILETS	OUI	OUI	●	●	●	AA	5x5 ; 3x3 ; VxE
IDF	0095	SOISY BASKETBALL 95	NON	OUI	●	●	●	AA	5x5 ; 3x3
COR	0020	VALINCO BASKETBALL	NON	OUI	●	●	●	AA	5x5 ; 3x3

RESOLUTION

Le bureau fédéral décide :

- De valider les projets des associations ;
- De valider les demandes d'affiliation des associations.

AFFILIATIONS – Alerte sur le nombre de licenciés

Association ne comptant aucun licencié en 2024/2025

LR	N° Groupement	Nom du Club	Motif blocage	Commentaires	Projet validé ?	Avis CF	Affiliation
GUA	GUA0971028	JUVENTUS	0 licencié	Attente retour CD/LR	En attente	Favorable sous réserve d'avis favorable de la Ligue	AA
GUA	GUA0971004	ASSOCIATION INSER'SPORT	0 licencié	Attente retour LR	En attente	Favorable sous réserve d'avis favorable de la Ligue	AA

Avis LR : A date, pas de retour de la ligue Guadeloupe

RESOLUTION

Le bureau fédéral décide :

- De valider les projets des associations ;
- De valider les demandes de renouvellement d'affiliation des associations.

AFFILIATIONS – Recours gracieux AS UGAB UNION SPORTIVE NUBAR (1/2)

Débat

Décision

1. Le Bureau Fédéral du **19 septembre 2025** a décidé de ne pas valider le projet de ce club au motif qu'il comptait 0 licencié lors de la saison 2024/2025 alors même qu'il présentait sur son site internet et ses documents une activité Basketball.
2. Le club a contesté cette décision d'une part auprès du CNOSF (Conciliation) et de la FFBB (courriel 13/10). La FFBB a considéré que la demande du club constituait un recours gracieux qu'il convient d'examiner par le Bureau Fédéral.
3. Le comité départemental 75 a transmis – par sa secrétaire générale – un courriel du 10 octobre 2025 à la FFBB reprenant les arguments du club, à savoir:
 1. L'association est à jour de ses obligations financières
 2. Le club souhaite inscrire des enfants sur les plateaux U9 et U11
4. La Commission Fédérale Clubs a examiné ces éléments et rappelle :
 1. **Depuis la saison 2017/2018**, l'association est affiliée et n'a pris des licences que sur trois saisons (2023/2024: **1** / 2022/2023 : **11** / 2021/2022 : **2**);
 2. L'association communique sur ses réseaux sociaux sa participation à des compétitions (EAG 2025 : 3 équipes de basketball) ou des tournois en basketball (tournoi 3x3 Gaby Postou Issy les Moulineaux, tournoi du centenaire de US sportive Arménienne de Nice)

AFFILIATIONS – Recours gracieux AS UGAB UNION SPORTIVE NUBAR (2/2)

Débat

Décision

5. L'association n'engage de fait pas d'équipe dans les championnats de la FFBB (et celui organisé par le Comité Parisien de BasketBall)
6. Ces éléments conduisent à constater que l'association ne respecte pas son obligation de licencier auprès de la FFBB les adhérents pratiquant le basketball.
7. A ce titre, la commission fédérale clubs maintient son avis réservé sur l'affiliation de cette structure, à défaut
 5. D'une connaissance du nombre de licenciés potentiel
 6. D'un engagement d'une ou plusieurs équipes dans les championnats

Coopérer
CTC

Clubs-Coopérer CTC

Statistiques – Préparation Réunion de Zone

Information

ETAT DES LIEUX AU 24 OCTOBRE – FRANCE HEXAGONALE + CORSE



676 clubs affiliés sont membres d'une CTC

265 CTC homologuées par la FFBB

108 CTC bénéficient d'une dérogation (40%)

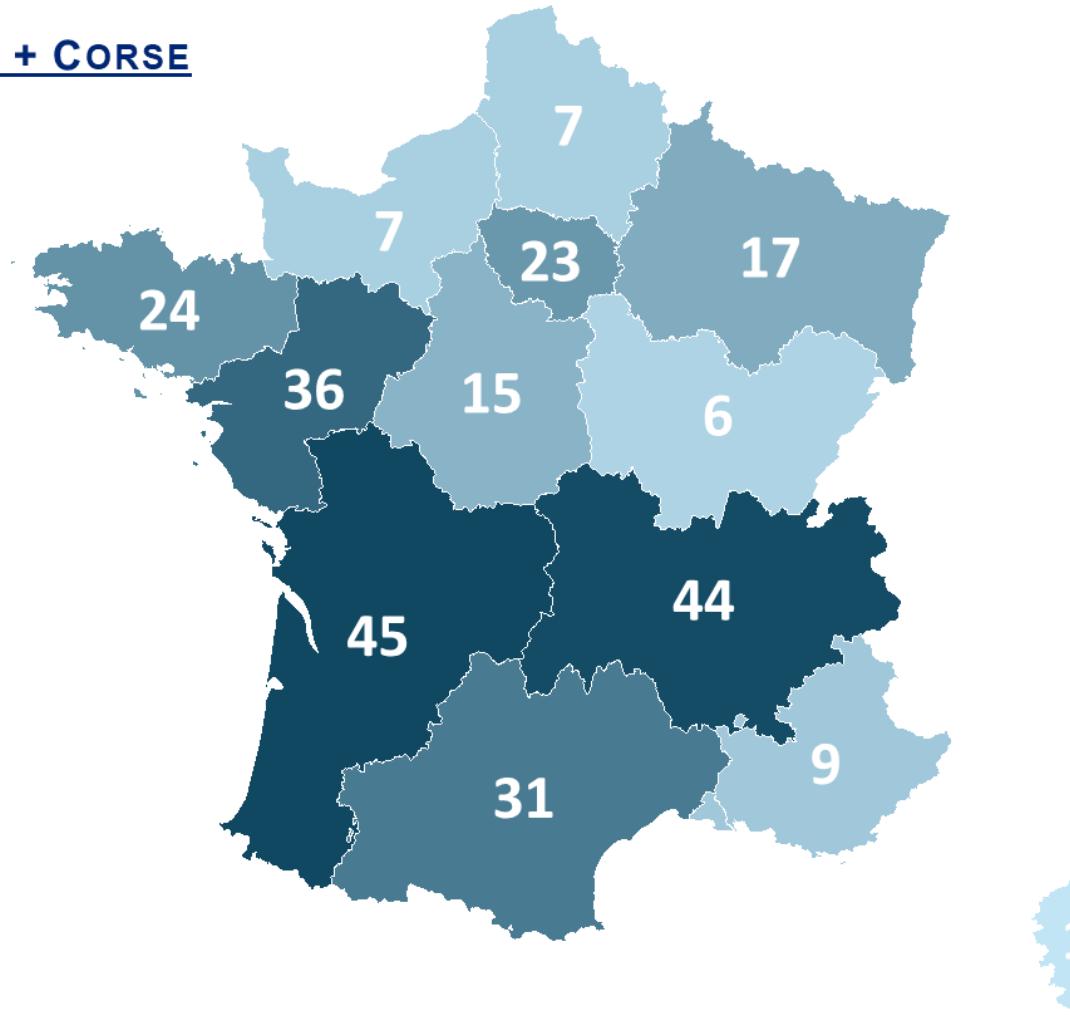


30 CTC (11%) sont composées de plus de 3 clubs

4 clubs / - 5 clubs / - 6 clubs ou +



102 CTC (38 %) sont dérogatoires par rapport au périmètre des EPCI



Statistiques – Informations finales sur les pénalités CTC

Information

Engagement individuel	Nombre de clubs	
En règle sur l'engagement individuel	679	
Tolérance sur l'engagement individuel	4	
Sanctionnés au titre de l'engagement individuel	13	
Nombre de recours au titre du non-respect de l'engagement individuel	0	
Nombre total	696 clubs	
Engagements solidaires	Nombre de clubs	Nombre de CTC
En règle sur l'engagement solidaire en première instance	430	169
Tolérance sur l'engagement solidaire en première instance	102	39
Sanctionnés au titre de l'engagement solidaire en première instance	164	67
Nombre de recours au titre du non-respect de l'engagement solidaire	51	20
Pénalités retirées car justificatifs transmis	36	13
Pénalités retirées car tolérance de la Commission Fédérale Clubs	4	2
Pénalités maintenues	11	5
Sanctionnés après Commission Fédérale Clubs	124 clubs	52 CTC
Nombre total	696 clubs	275 CTC

4.2.3. RSO

Club des 300 - Déclinaison

Candidature

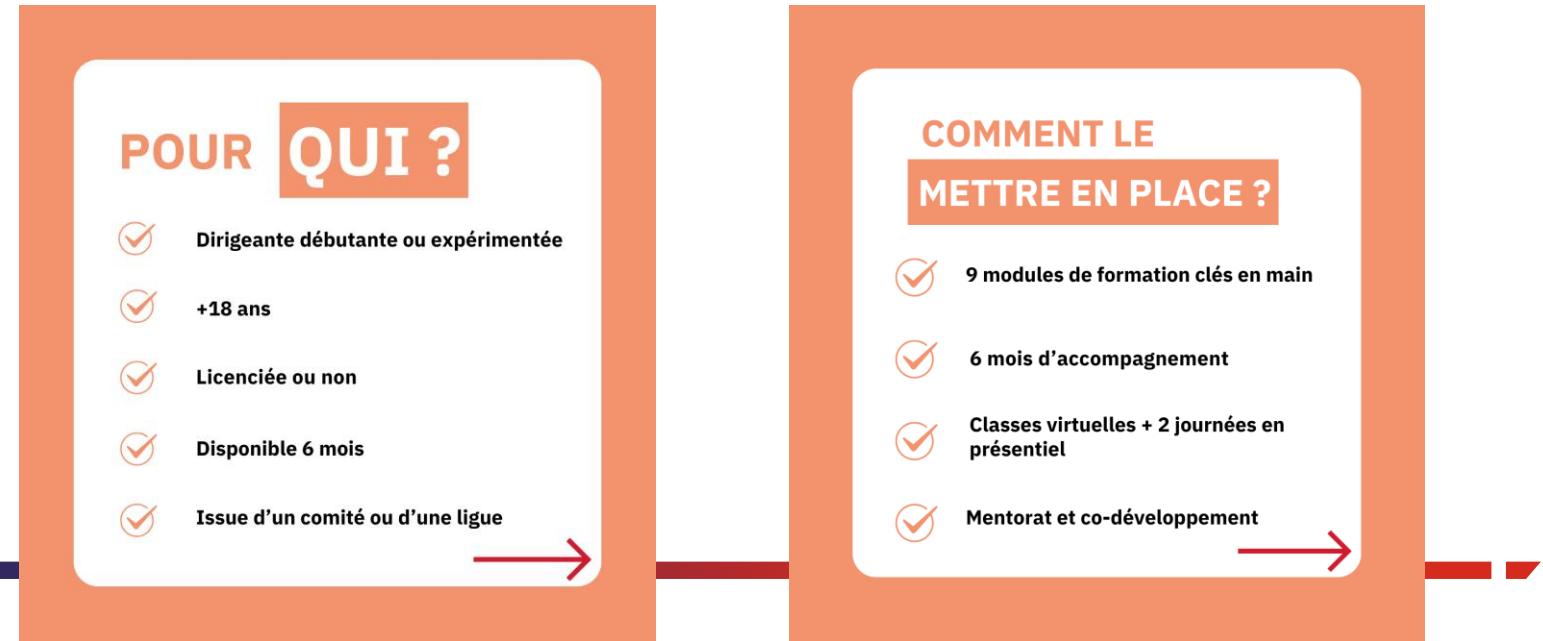
Dans le cadre de la déclinaison territoriale du Club des 300 Dirigeantes du CNOSF, trois structures se sont portées candidates :

- Comité de la Charente-Maritime de Basketball
- Comité de la Marne de Basketball
- Ligue Régionale d'Occitanie de Basketball

La FFBB a fait le choix de proposer, au niveau national, une promotion club des 300 à destination des jeunes dirigeantes (18-35 ans), afin d'encourager et d'accompagner les générations futures dans leur engagement.

LE CLUB DES 300 C'EST QUOI ?

Un programme d'accompagnement
des femmes aux fonctions de
dirigeantes dans le Basketball.



Trophées de Recherche

Analyse des dossiers et Propositions de Lauréat

Trophées Recherche RSO

7 dossiers reçus

Informations
détaillées en partie 2

NOM/Prénom	Structure	Nom du mémoire/thèse	Thématiques
NOALLY Maëlle	Université Claude Bernard Lyon 1 UFR STAPS Lyon	« Les violences sexistes et sexuelles subies par les arbitres au sein du comité du Rhône et Métropole de Lyon de basket-ball. »	Basket sans violence
GUILLARD TRICOT Titouan	UFR STAPS Nantes	« Terrain de jeu, terrain de vie : Le rôle du Golf Basket Club Herblinois dans la pratique féminine du basketball au Sillon de Bretagne »	Basket Mixte
PINON Justine	Université d'Orléans	« Le cycle menstruel, un atout en préparation mentale pour performer ? »	Basket mixte
LAPIERRE Léonie	Université de Côte d'Azur	« La lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport »	Basket sans violence
SOTTY Louis	EDHEC Business School	« Quelles sont les conséquences sur l'engagement des parties prenantes d'un club de sport professionnel de l'implémentation d'une stratégie sociale »	Transversale
ONOMO Michel	TOO HIGH SPIRIT	« Un terrain, notre futur »	Basket Performant socialement
BENDOLOUM Ines	Amos Sport Business	« En quoi les problèmes socio-culturels dans les banlieues et les QPV impactent-ils les leviers de performance du sport féminin ? l'exemple de la Seine-Saint-Denis et Paris »	Basket Mixte

RSO-Trophées Recherche RSO

Lauréats des Trophées Recherche RSO

Validation

Résolution

Le bureau fédéral décide :

- De déclarer le projet de Michel ONOMO (THS) inéligible en raison du caractère trop sommaire de son rapport
- De déclarer les 6 autres projets éligibles aux Trophées de la Recherche
- D'attribuer les Trophées de la Recherche 2026 à :
 - De Titouan GULLARD TRICOT (UFR STAPS de Nantes)
 - De Maëlle NOALLY (Université Claude Bernard Lyon 1 UFR STAPS Lyon)
 - Ces deux travaux universitaires permettent de donner une dimension nouvelle au plan de féminisation, de nourrir le programme ERASMUS de la FFBB.
- D'inviter les lauréats à présenter leurs travaux lors des journées de la RSO 2026
- D'attribuer un coup de cœur aux travaux de Maëlle NOALLY sur « Les violences sexistes et sexuelles subies par les arbitres au sein du comité du Rhône et Métropole de Lyon de basket-ball. »

Journées de la RSO

30 Janvier – 1^{er} Février 2026
Proposition de programme

RSO : Programme des Journées de la RSO 2026

Validation



Vendredi

Accueil

Ouverture des Journées

Remise des Trophées de la Recherche RSO

Retour sur les travaux du Master EGAL'APS sur les déterminants de l'arrêt de la pratique chez les femmes à l'adolescence

Samedi

Ateliers :

- Respect : Stop au harcèlement
- Inclusion : Agir contre le sexisme
- Insertion : Le basketball, vecteur d'insertion
- Ecologie : Avoir une approche responsable de notre pratique

Dimanche

Plénière « La responsabilité sociétale au cœur d'un Comité »

Restitutions et actualités

4.2.4. PSF-PST

#PSF 2025

Point à date

Information

22-10 : Réouverture du Compte Asso pour solder l'enveloppe UM des crédits dédiés aux clubs (totalité de l'enveloppe Guyane et Guadeloupe non consommé)

30-10 : 15 dossiers "***en attente de décision***" ne pouvant être débloqué que par l'ANS

30-10 : 1 dossier "***édition de documents***" (problème de liaison du BIC) ne pouvant être débloqué que par l'ANS

30-10 : 3 états de paiements bloqué (CD-NAQU-OCC) problème de RIB ou de correspondance de données, attente d'action de la part de l'ANS

- **ARA** : 15-42-43-73
- **BFC** : X
- **BRE** : 22-29-56
- **CVL** : 18-36-37
- **GES** : X
- **HDF** : 02-60-80
- **IDF** : 92-94-95
- **NOR** : 14-27-50-76
- **NAQ** : 16-33-47-64-79-86-87
- **OCC** : 09-11/66-30-32-34-46-81
- **PDL** : 44-49-72-85
- **SUD** : 04/05-06-13-83-84

4.2.5. Équipements

Modélisation d'un Gymnase Sobre

Point à date des travaux de l'ANDES

Equipements

ANDES - Crédit d'un cahier des charges pour modélisation d'un gymnase sobre

Information

A la demande du ministère chargé des Sports, l'ANDES travaille sur la réalisation d'un **cahier des charges pour la conception de gymnases optimisés**, visant une **sobriété budgétaire, environnementale et foncière**, à destination des collectivités locales.

L'ANDES a donc transmis à la FFBB :

- Un tableau synthèse des réglementations fédérales pour les salles multisports, permettant de se projeter vers un équipement de base pouvant répondre aux attentes de l'ensemble des disciplines pratiquées.
- Une schématisation de l'équipement type, de niveau départemental.

L'ANDES propose aux Fédérations de faire part de leurs recommandations, suggestions et réflexions.

Modifications Règlementaires

Proposition de modifications (Principes)

Présentation des modifications réglementaires proposées par la CFE :

14 propositions majeures hiérarchisées

- **Des objectifs clairs** : cohérence, allègement, adaptation territoriale, faciliter et encourager le classement fédéral.
- **Renforcement du lien avec les textes réglementaires** (articles du Code du sport)
- **Structuration stratégique** : terrains extérieurs, territoires ultra-marins, espaces éphémères, équipements mobiles
- **Nouvelle organisation du règlement** : un cadre uniifié, lisible et évolutif
- Le règlement des salles et terrains concerne le classement des équipements pour les compétitions sportives
- Les préconisations fédérales concernent les différents équipements pour les pratiques (en compétition et à l'entraînement ou pour la pratique auto-organisée).

Modifications du règlement des équipements sportifs

Proposition 1 : Renommer le règlement des salles et terrains

→ Nouvelle appellation : *Règlement des équipements sportifs*.

Proposition 2 : Intégrer les rappels et obligations générales liées au Code du sport

→ Déclaration dans DATA ES, homologation ERP, local antidopage, etc.

Proposition 3 : Équipement non classé = équipement non désignable sur FBI

→ Clarification du lien entre classement et désignation.

Proposition 4 : Réorganisation des critères de classement en 4 niveaux d'obligation

→ Obligations légales (Code du Sport), Sécurité de la pratique, Niveau de Jeu, Qualité de l'installation et confort

Proposition 5 : Adapter les contraintes réglementaires pour les territoires ultra-marins (UM)

→ Adaptation aux réalités locales, équité territoriale, souplesse sans perte de qualité.

Proposition 6 : Salles - Passer de 3 niveaux de classement des salles à 5 niveaux.

→ Remplacer H1 à H3 par S1 (compétitions départementales) à S5 (PRO) => S comme SALLE

Proposition 7 : Terrains – Passer à 3 niveaux de classements des terrains

→ Abandonner le classement des terrains (loisirs T1 et Entrainement T2)

→ classer les terrains pour la compétition de T1 à T3

Modifications du règlement des équipements sportifs

Proposition 8 : Actualiser les plans de l'aire de jeu 5x5

→ décisions FIBA : intégrer les tirets de remise en jeu (uniquement sur les constructions nouvelles et pour les clubs engagés dans les compétitions européennes)

Proposition 9 : Lister les compétitions se déroulant dans les Salles et Terrains classés

- intégrer les championnats Jeunes 5x5
- compétitions pouvant se dérouler sur un Terrain classé
- compétitions pouvant se dérouler dans une Salle classée

Proposition 10 : Proposer une démarche de labellisation des Terrains (en fonction de critère de qualité et confort)

→ un cadre réglementaire de classement allégé au strict minimum et une logique de label pour valoriser les terrains proposant une qualité de pratique supérieure.

Modifications du règlement des équipements sportifs

Proposition 11 : Prendre en compte les espaces compétitifs éphémères

- prévoir les conditions de classement allégées pour les compétitions sur des sites éphémères
- Prévoir une visite systématique de la CDE en amont de toute compétition dans un espace de pratique éphémère

Proposition 12 : Intégrer la sécurité du matériel mobile

- intégrer les équipements mobiles dans le règlement des salles et terrains
- Prévoir une visite systématique de la CDE en amont de toute compétition nécessitant un équipement mobile

Proposition 13 : Préciser le rôle de la CFE

- Ajouter la compétence de la CFE à établir les préconisations fédérales en matière d'équipements sportifs

Proposition 14 : Instaurer une durée de validité pour un classement fédéral

- la durée de validité (reconduction tacite à ce jour) passerait de 2 ans (PRO) à 10 ans (niveau départemental).